

LEXIQUE

Dettes

Somme d'argent que l'on doit payer à une autre personne ou à un organisme. Ex : dette de loyer, dette de crédit...

Créancier

La personne ou société à qui l'argent est dû.

Débiteur

La personne qui doit de l'argent, qui a une dette.

Huissier de justice

Officier public qui travaille pour le compte du créancier. Il est le seul à pouvoir délivrer les convocations judiciaires et exécuter les décisions de tribunaux. Il intervient aussi, avant toute procédure judiciaire, pour essayer de récupérer les sommes dues « à l'amiable ».



QUELQUES CONSEILS

- ✓ Ne restez pas seul face à une dette ! Demandez de l'aide ! Faites appel à des services spécialisés : CPAS de votre commune, GAS, bureau d'aide juridique, services de médiation de dettes du CPAS, etc. Certains organismes ou employeurs proposent également un service social qui peut aider la personne dans ses démarches (mutuelle, hôpital...)
- ✓ Prévenez le vendeur/créancier dès la première difficulté de paiement !
- ✓ Demandez un étalement de paiement par mail ou par courrier recommandé.
- ✓ N'attendez pas que la dette prenne de l'ampleur ! Payez au plus vite pour éviter d'autres frais supplémentaires ! Il y a toujours possibilité de payer la facture et les frais à chaque étape.
- ✓ Pensez à anticiper vos factures en réalisant un budget. Vous maîtriserez ainsi l'état de vos finances et pourrez mieux faire face à des imprévus.
- ✓ Aidez-vous au moyen d'ordres permanents ou de domiciliations bancaires afin de ne pas oublier de payer certaines factures.

Cette publication a été réalisée dans le cadre de la programmation 2021-2027 du Fonds Social Européen (FSE+) via notre projet « une gestion budgétaire et financière maîtrisée pour une inclusion sociale réussie ».

Plus d'infos: <https://gaslux.be/operation-fse/>



Un service relais se tient à votre disposition pour toute question en rapport à votre situation budgétaire. N'hésitez à nous contacter !

E-mail: service.relais@gaslux.be
Téléphone: +32 (0)492 51 39 44

PUBLICATION DU GROUPE ACTION SURENDETTEMENT
ÉDITEUR RESPONSABLE



Grand rue 4 / B-6630 Martelange
Tél.: +32 (0)63 60 20 86
Fax: +32 (0)63 43 49 25
E-mail: info@gaslux.be
<https://gaslux.be>
Fais gaffe à ta conso | Facebook



www.enmieux.be



Cofinancé par
l'Union européenne



Wallonie



LA LIGNE DU TEMPS DE LA DETTE

GAS
GROUPE ACTION
SURENDETTEMENT

LA LIGNE DU TEMPS DE LA DETTE



Ces montants sont indicatifs et basés sur les tarifs 2025 des Huissiers de Justice.